

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TAILOR TARGET HIGH YIELD

OPCVM géré par TAILOR AM

PART I (EURO)

CODE ISIN : FR0013198173

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 7 ans, une performance de 2.30% annualisée, nette des frais courants. Pour atteindre cet objectif, l'équipe de gestion déterminera notamment une maturité cible comprise entre 0 et 8 ans à partir de laquelle les obligations et titres de créances internationaux seront sélectionnées. L'équipe de gestion procède à une gestion active et discrétionnaire des positions tout au long de la vie du portefeuille. Le FCP n'est donc pas géré en référence à un indice.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion investira pour au moins 80% de l'actif net en obligations et obligations convertibles (jusqu'à 100% de l'actif net), directement ou indirectement via des OPCVM monétaires ou obligataires (dans la limite de 10% de l'actif net), dont les maturités ou les dates d'exercice de « put » (option de remboursement anticipé au gré du porteur) n'excéderont pas 8 années et demi. Au lancement du fonds, les titres sélectionnés auront une maturité cible d'environ 5 ans. Le gérant pourra, de manière discrétionnaire, investir jusqu'à 10% de l'actif net en obligations à taux variable dont les maturités sont supérieures à 8 ans et demi, afin de réduire la sensibilité moyenne du portefeuille en cas de hausse des taux.

L'OPCVM sera investi en obligations du secteur public ou privé, sans contrainte de répartition géographique (y compris pays émergents jusqu'à 100% maximum) et sans contrainte de notation. Les investissements pourront donc être réalisés sur des titres de créances relevant de la catégorie « Investment Grade » (rating supérieur ou égal à BBB- dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion), sur des titres de créances relevant de la catégorie « High Yield » dits spéculatifs (rating inférieur à BBB- dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion) ou sur des titres de créances non notés jusqu'à 100% de l'actif net. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. La fourchette de sensibilité au risque de taux est comprise entre 0 et 7.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum, via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM ou des actions issues de la conversion des obligations convertibles ou standards.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de taux et du risque de change, ce dernier étant accessoire (10% maximum).

La part I du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR. La durée minimale de placement recommandée est de 7 ans.

**Conditions de souscriptions et de rachats** : les souscriptions et rachats sont centralisés à J-1 avant 12 heures (heure de Paris) par RBC INVESTOR SERVICES BANK France SA et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du vendredi (J). Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Le Fonds est classé dans la catégorie 3 en raison de son exposition aux instruments de taux d'émetteurs privés qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de leurs structure financière et notation, et en raison des maturités longues, pouvant induire des variations fortes, et d'une volatilité sur les titres de dette privée ou de notation basse à caractère spéculatif dits « high yield ».

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques non pris en compte par l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de liquidité** : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque de contrepartie** : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

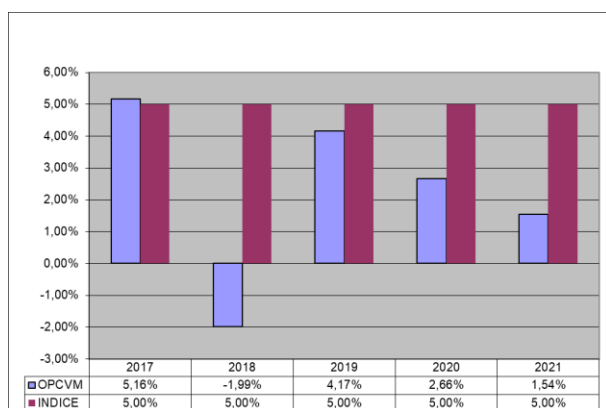
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0.00%
Frais de sortie	0.00%
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé. Dans certains cas, les frais prélevés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès de votre conseiller financier.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.83% TTC *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,25%**
Méthode : 15,00% TTC au-delà d'une performance de 2.30% annualisée nette de frais, sous réserve que la performance du FCP soit positive. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative hebdomadaire, la commission de surperformance est calculée et provisionnée chaque semaine dans la valeur liquidative. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur la méthode de calcul de la commission de surperformance dans la rubrique « Frais et Commissions » du prospectus.	

\*Le chiffre communiqué qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM est celui de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

\*\*Montant facturé au titre du dernier exercice clos le 30 septembre 2021.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et /ou sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site de [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com).

## PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances.

**Date de création de l'OPCVM :** 19/09/2016

Date de création de la part I : 19/09/2016

**Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM :**  
Euro

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** RBC INVESTOR SERVICES BANK France SA – 105, rue Réaumur – 75002 PARIS.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de Tailor AM – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com)

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.  
**Régime fiscal :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique dits « US Person » (la définition est disponible sur notre site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com)).

Les détails de la politique de rémunération de Tailor AM sont disponibles sur le site internet [www.tailor-am.com](http://www.tailor-am.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). Le Fonds n'intègre pas de facteurs de durabilité dans son processus d'investissement car ces facteurs n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds. Par ailleurs, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, aucune approche extra-financière n'étant mise en œuvre, le fonds ne peut communiquer de façon centrale ou réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Tailor AM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

**Les Informations Clés pour l'Investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/01/2022.**